

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 8 MARS 2021**

Délibération n°

2021016

Date de convocation : 03/03/2021

Date d'affichage : 10/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 23

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 10/03/2021
Reçu en préfecture le 10/03/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20210308-2021016-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 mars 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

O.J n°6 : Autorisation de signature de la convention de participation pour la mise à disposition d'agents municipaux et de matériel au bénéfice du SIVOM Arbonne-Arcangues-Bassussarry

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances, aux ressources humaines et aux affaires générales

Monsieur le Maire rappelle que le S.I.V.O.M Arbonne Arcangues Bassussarry assure la gestion et le développement des infrastructures sportives du stade Mendibista.

Afin de mener à bien les travaux d'entretien et de petite maintenance des terrains et des bâtiments, Monsieur le Maire explique que dans un souci de mutualisation des moyens humains et techniques, les agents municipaux de Bassussarry interviennent tout au long de l'année sur site pour le compte du SIVOM qui ne dispose pas de salarié et d'équipements.

Il est nécessaire de cadrer cette mise à disposition de personnel et de matériels via une convention qui fixe les modalités techniques, financières et administratives de ce partenariat.

Aussi Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le SIVOM Arbonne Arcangues Bassussarry relative à la mise à disposition d'agents et de matériels de la commune de Bassussarry. La convention sera valable pour l'année 2021 et pourra être renouvelée deux fois.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications fournies,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire de Bassussarry à signer la convention de partenariat avec le SIVOM Arbonne-Arcangues-Bassussarry.

Fait à Bassussarry, le 8 Mars 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

